

---

**Présidence : Pologne****SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(1385<sup>e</sup> séance plénière)**

1. Date : mardi 9 août 2022 (dans la Ratsaal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1167/22 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION COMMISE PAR LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE : ATTAQUES  
MENÉES CONTRE DES CIVILS ET DES  
INFRASTRUCTURES CIVILES ET VIOLATIONS  
DU DROIT HUMANITAIRE**

Président, Ukraine (PC.DEL/1184/22), Canada (PC.DEL/1177/22), Türkiye (PC.DEL/1180/22 OSCE+), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1168/22), Suisse (PC.DEL/1173/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1182/22 OSCE+), Norvège (PC. DEL/1169/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1187/22), Islande (PC.DEL/1172/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Président

- a) *Violation récente du cessez-le-feu par l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabakh et son voisinage* : Arménie (PC.DEL/1181/22)
- b) *Attaques menées par l'Ukraine contre la population civile et des infrastructures essentielles avec le soutien direct des États-Unis d'Amérique et d'une alliance d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/1176/22), Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1170/22/Corr.1), Géorgie, Canada (PC.DEL/1179/22), Président  
  
Motion d'ordre : Fédération de Russie
- c) *Rapports faisant état de combats intensifs dans le voisinage du Haut-Karabakh* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1171/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1188/22), Canada (PC.DEL/1178/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1174/22 OSCE+)
- d) *Récentes provocations militaires des forces armées arméniennes et non-respect par l'Arménie de ses obligations au titre des déclarations trilatérales* : Azerbaïdjan (PC.DEL/1183/22), Türkiye (PC.DEL/1185/22 OSCE+), Arménie
- e) *Nécessité urgente de mettre pleinement en œuvre la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 par les dirigeants de la Russie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan* : Fédération de Russie (PC.DEL/1175/22)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Élections législatives anticipées en Bulgarie, prévues le 2 octobre 2022* : Bulgarie

4. Prochaine séance :

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, à 10 heures, Neuer Saal et par visioconférence